

## AVIS DE COURSE TYPE HABITABLES 2021-2024

Version 21 juin 2022

### **4 Vents Cup / Challenge Entreprises by CA Finistère Autorité Organisatrice : 4 Vents Merlu Cup & Terre de Glisse Grade 5A – 14 juin 2024 – Rade de Brest**

La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

#### Préambule

#### Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

#### 1 REGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 - les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones [en Annexe Prescriptions].
- 1.3 - la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2.
- 1.5 - les règlements fédéraux

#### 2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles au plus tard le 13 juin 2024 à 17h00 sur le village, 3<sup>ème</sup> éperon du port de commerce à Brest
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale
- 2.3 Les IC seront disponibles, dès que possible, en version électronique à l'adresse suivante : <https://www.4ventscup.fr/tableaux-officiels/>

#### 3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse <https://www.4ventscup.fr/tableaux-officiels/>
- 3.2 [DP] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

#### 4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

L'épreuve est ouverte à

- 4.1 - tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception *C* ou *D* norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 4<sup>ème</sup> catégorie de navigation ou équivalent.  
Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation *côtier* de la Division 240.  
Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur
- 4.2 - tous les bateaux du système à handicap Osiris d'une longueur minimale de 18 *pieds*
- 4.3 Documents exigibles à l'inscription :

a. Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :

- La licence Club FFVoile mention « compétition » valide

Ou

- La licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
- b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
  - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
  - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
- c. une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

**4.3.2** Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

**4.4** Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant, avec les droits requis, à *restaurant Les 4 Vents, 18 Quai de la Douane, 29200 Brest* jusqu'au *lundi 10 juin*.

**4.5** Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur <https://www.4ventscup.fr/inscriptions/>

**4.6** Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

**4.7** Les inscriptions tardives seront acceptées selon les conditions suivantes : sur le village, 3<sup>ème</sup> éperon du port de commerce à Brest jusqu'au vendredi 14 juin, 09h00

**5 DROITS A PAYER**

**5.1** Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription
<i>Bateau participant au challenge Entreprise avec jusqu'à 5 équipiers</i>	<i>450 € HT</i>
<i>Équipier supplémentaire</i>	<i>30 € HT</i>

**6 PUBLICITE**

**6.1** [DP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

**6.2** [DP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

**8 PROGRAMME**

**8.1** Confirmation d'inscription :

Date	De	À	Lieu
<i>Vendredi 14 juin</i>	<i>09h00</i>	<i>09h30</i>	<i>Village</i>

### 8.3 Jours de course :

Date	Classes	Heure Briefing	1 <sup>er</sup> signal avertissement et courses à suivre	Hospitalités	Lieu
Vendredi 14 juin	Toutes	9h30	11h00	Remise des prix 18h30 Apéritif, repas et soirée des équipages 19h30	Village

### 8.4 Nombre de courses :

Classe	Nombre	Courses par jour	Maximum par jour
<i>Osiris</i>	3	2	3

8.5 L'heure du signal d'avertissement de la première course chaque jour est prévue à 11h00

8.6 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 16h00

## 9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge et de rating valide ou d'un certificat de conformité lorsque ceux-ci sont attachés à une classe.

9.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

## 11 LIEU

11.1 L'Annexe à l'AC A fournit le plan du lieu de l'épreuve.

11.2 L'Annexe à l'AC B indique l'emplacement des zones de course.

## 12 LES PARCOURS

*Les parcours pourront être de type construis et/ou côtiers, adapté en fonction de la météo. L'annonce du type de parcours sera faite lors du briefing journalier*

## 13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

## 14 CLASSEMENT

14.1 Le système de classement correspond à celui décrit dans l'annexe A des RCV (à minima).

14.2 1 course validée est nécessaire pour valider la compétition.

14.3 a) Quand moins de 2 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand plus de 2 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

14.5 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon *le système temps sur temps*.

## 15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

[DP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par *un pavillon aux couleurs de l'organisation*

## 16 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

## 17 EMBLEMES

[DP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur est attribuée à l'année par les ports de Brest. Si une autre place est désirée pendant la durée de l'épreuve, le bateau s'engage à en avoir l'accord des agents portuaires compétents.

Les bateaux n'ayant pour port d'attache Brest devront rester à la place qui leur a été attribuée pendant la durée de l'épreuve.

Dans le cadre d'une convention (en cours de signature), un tarif négocié sera proposé aux participants n'ayant pas pour port d'attache Brest. Lors de votre voyage vers Brest, les bateaux devront prendre contact avec les ports de Brest en indiquant qu'ils viennent en escale pour participer à la 4 Vents Cup

## 18 LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

[DP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

## 19 PROTECTION DES DONNÉES

**19.1 Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

**19.2 Utilisation des données personnelles des participants** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

## 20 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

## 21 PRIX

Les prix, sans valeur marchande significative, seront distribués aux différents podiums établis. D'autres prix, pourront être remis par l'organisateur en dehors des critères d'objectifs et de classements.

## 22 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter :

Pour la partie nautique	Pour la partie terrestre, communication et partenariats
Aloha Attitude (Damien LOUEDOC) 375 rue des Sternes 29200 BREST <a href="mailto:Damien.louedoc@aloha-attitude.fr">Damien.louedoc@aloha-attitude.fr</a> 06 61 68 41 74	FE Com & Events (Fanny EVENAT) <a href="mailto:4ventsmerlucup@gmail.com">4ventsmerlucup@gmail.com</a> 06 48 14 25 04

## ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

### FFVoile Prescriptions to RRS 2021-2024 translated for non-francophone competitors

#### FFVoile Prescription to **RRS 25.1** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

#### (\* FFVoile Prescription to **RRS 64.4** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The protest committee may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

#### (\* FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question or request related to damages arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a protest committee.

A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit liability for damages.

#### (\* FFVoile Prescription to **RRS 70.5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written approval of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This approval shall be posted on the official notice board during the event.

#### (\* FFVoile Prescription to **RRS 76.1** (*Exclusion of boats or competitors*)

An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

#### (\* FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

#### (\* FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such approval shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

#### (\* FFVoile Prescription to **RRS 88.2** (*Changes to prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall not be changed in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (\*) shall not be changed in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr), shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

#### (\* FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such approval shall be posted on the official notice board during the event.

#### FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: [jury.appel@ffvoile.fr](mailto:jury.appel@ffvoile.fr), using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: <http://espaces.ffvoile.fr/media/127235/formulaire-dappel.pdf>

## ANNEXE A Plan et lieu de l'épreuve



Un village sera monté au 3<sup>ème</sup> éperon du port de commerce de Brest pour l'évènement, en face du bar/restaurant les 4 Vents. Lors des festivités à terre, nous vous invitons à stationner vos véhicules sur le parking du Parc à Chaines

# ANNEXE B

## Zones de courses

